

## Article L5213-1 du Code du travail - Travailleurs en situation de handicap

Date de mise à jour : 22 Septembre 2022

### Notre analyse

Un travailleur handicapé est une personne dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont réduites par l'altération d'une ou plusieurs fonctions physique, sensorielle, mentale ou psychique.

## Article L5213-1 du Code du travail - Travailleurs en situation de handicap

Est considérée comme travailleur handicapé toute personne dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont effectivement réduites par suite de l'altération d'une ou plusieurs fonctions physique, sensorielle, mentale ou psychique.

### Des outils utiles à la mise en oeuvre



Accessibilité des  
travailleurs handicapés et  
aménagement des lieux et  
postes de travail, INRS

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)